

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-040

Le 15 septembre deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2025

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET) ; Mme RIVET (au profit de M. JOMAIN) ; Mme DUC (au profit de Mme GIRAUD) ; M. MARTIN (au profit de M. BRAYER) ; M. SILVY (au profit de M. BRAYER)

ABSENTS SANS POUVOIR EXCUSÉS : M. KALFON; M. GARÇON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DECK

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Objet : Modification des représentants au Conseil d'Administration du collège Maurice Utrillo

A l'issue des élections municipales du 15 mars 2020, et à la faveur de la délibération n° 2020-017 du 15 juin 2020, la désignation des représentants amenés à siéger dans le conseil d'administration, les comités de surveillance et les syndicats dans les instances extérieures a été arrêtée,

Considérant la démission de Madame Lucie RIVIERE en tant que conseillère municipale et son remplacement par Monsieur Julien GARCON à compter du 24 avril 2023.

Considérant qu'à la faveur de la délibération n° 2023-040 du 3 juillet 2023, monsieur GIRARDOT a remplacé madame RIVIERE en tant que représentant suppléant au Conseil d'Administration du collège Maurice Utrillo.

Considérant qu'à l'issue de la démission de monsieur GIRARDOT, effective à compter du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal n'a pas désigné de suppléant au CA du collège M. Utrillo.

Il convient donc aujourd'hui d'y remédier.

Considérant que le nombre de représentants est fixé dans les statuts de ces instances

Vu la proposition de la liste Limas Ensemble pour l'Avenir, il est proposé la modification suivante pour le CA du collège Maurice UTRILLO : Madame KHERRA

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025
ID : 069-216901157-20250915-2025040-DE



INSTANCE	COMPOSITION	REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
Conseil d'Administration du collège Maurice UTRILLO de Limas	1 titulaire + 1 suppléant	Mireille CALEYRON	Madame KHERRA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 POUR), entérine la désignation des représentants au Conseil d'Administration du collège Maurice Utrillo selon la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

